



## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur du Règlement # 1100-185**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 25 septembre 2023, le Règlement numéro 1100-185 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin de remplacer la zone Rb-108 par la zone Rd-30 et d'ajouter à cette nouvelle zone les usages trifamiliale, 4 logements et 4 à 6 logements, et d'y augmenter la hauteur.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-185 le 27 septembre 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-185 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate